

MCPHY ENERGY

Société anonyme

79, rue Général Mangin

38100 Grenoble

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

SARL AUDIT EUREX

Technosite Altéa
196, rue Georges Charpak
74100 Juvigny

S.A.S. au capital de 5 746 901 €
417 626 280 RCS Annecy

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Chambéry

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

MCPHY ENERGY

Société anonyme

79, rue Général Mangin
38100 Grenoble

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société MCPHY ENERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MCPHY ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation des contrats à long terme : reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement et évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour les contrats onéreux

(notes 2.3.15 et 3.5 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Comme indiqué dans les notes 2.3.15 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » et 3.5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels, la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement est retenue pour les contrats à long terme. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur la base des coûts déjà encourus sur le contrat rapporté au montant total des coûts à encourir sur le projet.

Le montant des coûts restant à encourir sur les contrats à long terme est déterminé sur la base d'estimations budgétaires, régulièrement mises à jour par les responsables de projets.

L'estimation des coûts à terminaison nécessite l'exercice du jugement et a des conséquences sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, la reconnaissance de la marge associée à chaque projet à long terme en cours à la date de clôture des comptes, et l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour les contrats onéreux. Ces estimations reposent sur la fiabilité des processus budgétaires mis en place par la direction et sur l'estimation de l'avancement, de la marge à terminaison et des éventuelles provisions pour pertes à terminaison. Cela nous conduit à considérer la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement pour les contrats à long terme et l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour les contrats onéreux comme un point clé de notre audit.

Réponse au risque identifié

Pour répondre au risque lié à la comptabilisation des contrats à long terme, nous avons :

- évalué la conception des contrôles pertinents du processus de comptabilisation à l'avancement des contrats à long terme et réalisé un test de cheminement ;
- sélectionné des contrats à tester sur la base de critères puis par échantillon, rapproché les données comptables avec les suivis budgétaires, corroboré le degré d'avancement retenu pour sa comptabilisation en examinant notamment la documentation technique, les contrats, les analyses des coûts et les revues budgétaires ;
- testé la réalité des coûts réellement encourus au cours de la période pour les projets sélectionnés, par échantillon statistique à partir du détail des coûts ;
- vérifié le calcul des provisions pour pertes à terminaison reposant sur l'estimation du budget à terminaison, l'avancement calculé et la marge comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.3.15 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » et 3.8 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation des titres de participation et créances rattachées

(notes 2.3.6 et 3.14 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation et créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 13 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 2.3.6 « Titres de participation » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues. Ces flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres requiert l'exercice du jugement de la Direction tant en termes de prévisions de flux futurs de trésorerie que de taux à utiliser pour l'actualisation de ces flux ainsi que le taux de croissance à l'infini pour la valeur terminale.

Dans ce contexte, et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

Réponse au risque identifié

Pour répondre au risque lié à l'évaluation des titres de participation et créances rattachées, nous avons procédé à une revue critique des modalités de mise en œuvre du test de dépréciation pratiqué par votre société, notamment en :

- appréciant la cohérence des projections de flux de trésorerie avec le plan d'affaires présenté au Conseil d'administration et avec notre connaissance du groupe et de son secteur d'activité ;
- examinant la fiabilité du processus d'établissement des prévisions au regard des écarts entre les réalisations passées et les budgets correspondants ;
- vérifiant, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, le caractère raisonnable du taux utilisé pour actualiser les flux futurs de trésorerie et le flux terminal au regard du contexte économique et des pratiques constatées chez les principaux acteurs du marché sur le lequel opère le groupe.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- vérifier la comptabilisation des provisions pour dépréciation sur les titres de participation et/ou les créances rattachées sur la base de la comparaison des valeurs comptables avec les valeurs d'utilité déterminées à partir des projections de flux de trésorerie actualisés.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.3.6 « Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation des frais de développement activés

(notes 2.3.3 et 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

La société a fait le choix d'activer les frais de développement éligibles dans les comptes annuels, les critères d'activation étant désormais remplis. Au 31 décembre 2022, les coûts activés représentent une valeur nette de 6,4 millions d'euros.

L'éligibilité des projets est revue tous les semestres en accord avec la direction générale, la direction technique et la direction financière du groupe.

Dans le cadre de notre audit, nous portons une attention particulière à ces frais de développement car leur activation repose sur du jugement et des estimations notamment pour les deux critères suivants :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- la probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif.

Compte tenu de la part importante de jugement sur laquelle se fonde l'activation des frais de développement, nous avons considéré l'évaluation de la valeur nette des frais de développement comme un point clé de notre audit.

Réponse au risque identifié

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des processus mis en place pour l'évaluation des frais de développement ;
- vérifier l'existence et l'exactitude des montants comptabilisés au titre des frais de développement. Nous avons notamment rapproché les montants activés avec les données internes de suivi des temps et nous avons également testé, sur la base de sondages, les charges externes capitalisées ;
- nous entretenir avec la direction financière et la direction technique, et nous appuyer sur la documentation de cette dernière, afin d'apprécier le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent cette activation, en particulier la perspective de rentabilité future et la faisabilité technique du projet ;
- corroborer les diverses informations obtenues lors de ces entretiens avec les données de ventes prévisionnelles pour les commandes fermes obtenues par le groupe en lien avec les projets activés ;
- Identifier tout indicateur de perte de valeur sur ces projets qui nécessiterait la mise en place d'un test de dépréciation.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 3.1 « Actif immobilisé » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué

n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MCPHY ENERGY par l'Assemblée générale du 19 décembre 2013 pour le cabinet Deloitte & Associés et par celle du 27 février 2014 pour le cabinet SARL Audit Eurex.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet SARL Audit Eurex dans la 9^{ème} année, dont 9 années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Juvisy et Paris-La-Défense, le 21 avril 2023

Les commissaires aux comptes

SARL AUDIT EUREX



Guillaume BELIN

DELOITTE & ASSOCIES

Hélène DE BIE

5.2 Comptes annuels

5.2.1 Bilan

BILAN ACTIF

ACTIF (EUR)	NOTES	Brut	Amort & Prov.	31/12/2022 Net	31/12/2021 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	2.3.4 & 3.1	7 518 187	441 659	7 076 528	3 686 043
Immobilisations corporelles	2.3.5 & 3.1	13 805 446	1 497 513	12 307 933	1 020 481
Participations et créances rattachées	2.3.6 & 3.1	29 009 675	16 093 593	12 916 082	12 977 695
Autres immobilisations financières	3.1	14 091 453	34 395	14 057 058	2 262 848
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		64 424 761	18 067 160	46 357 601	19 947 067
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	2.3.8 & 3.2.1	4 601 215	83 650	4 517 565	1 255 228
Avances et acomptes versés sur commandes	3.2.2	3 147 590	—	3 147 590	4 145 300
Clients et autres débiteurs	2.3.9 & 3.2.2	9 730 095	—	9 730 095	7 637 867
Autres créances	3.2.2	5 881 793	—	5 881 793	2 438 163
Valeurs mobilières de placement	2.3.10 & 3.2.3	89 097 825	—	89 097 825	63 033 230
Disponibilités	2.3.10 & 3.2.3	44 512 319	—	44 512 319	111 920 113
TOTAL ACTIF CIRCULANT		156 970 837	83 650	156 887 188	190 429 901
Comptes de régularisations actif	3.2.2	459 879	—	459 879	79 579
Écart de conversion actif		—	—	—	16 878
TOTAL ACTIF		221 855 477	18 150 810	203 704 668	210 473 425

BILAN PASSIF

PASSIF (EUR)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	3.3	3 355 091	3 352 691
Primes liées au capital	3.3	191 620 839	201 854 955
Réserve légale	3.3	333 832	333 832
Report à nouveau	3.3	(20 386 297)	(10 327 116)
Résultat net	3.3	(43 254 458)	(20 386 297)
CAPITAUX PROPRES		131 669 007	174 828 065
Autres fonds propres	2.3.11 & 3.4	2 745 216	438 964
Provisions pour risques et charges	2.3.12 & 3.5	6 604 695	8 050 669
Emprunts et dettes financières	2.3.14 & 3.6	375 000	482 795
Fournisseurs et autres créditeurs	3.7	21 764 207	18 061 589
Dettes fiscales et sociales		4 030 465	2 715 150
Dettes subventions	3.7	26 852 839	
Autres dettes	3.7	2 971 529	59 896
TOTAL DETTES		65 343 950	29 809 063
Comptes de régularisations passif	3.7	6 535 019	5 825 272
Écart de conversion passif		156 691	11 023
TOTAL PASSIF		203 704 668	210 473 425

5.2.2 Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT

EUR	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Vente de marchandises		20 209	500
Production vendue		9 763 132	10 404 818
Chiffres d'affaires	2.3.15 & 3.8	9 783 341	10 405 318
Production stockée		90 344	7 525
Production immobilisée		3 119 567	3 590 517
Subvention d'exploitation	2.3.16	2 253 082	193 753
Autres produits d'exploitation	3.10	2 781 731	599 640
Produits d'exploitation		18 028 065	14 796 752
Achats consommés		(7 404 846)	(3 931 728)
Autres achats et charges externes		(27 337 881)	(16 356 203)
Impôts et taxes		(178 329)	(126 294)
Charges de personnel	3.9	(9 927 227)	(6 222 131)
Dotation aux amortissements	3.1	(287 262)	(236 869)
Dotation aux dépréciations et provisions		(5 458 617)	(2 132 570)
Autres charges d'exploitation	3.10	(105 102)	(343 014)
Charges d'exploitation		(50 699 265)	(29 348 809)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(32 671 200)	(14 552 056)
Produits financiers	3.11	1 096 640	147 058
Charges financières	3.11	(13 965 772)	(448 196)
RÉSULTAT FINANCIER		(12 869 132)	(301 138)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(45 540 332)	(14 853 194)
Produits exceptionnels	3.12	5 067 571	850 065
Charges exceptionnelles	3.12	(3 881 096)	(7 075 841)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		1 186 474	(6 225 776)
Impôts sur les sociétés	2.3.17 & 3.13	1 099 400	692 673
RÉSULTAT NET		(43 254 458)	(20 386 297)

5.2.3 Annexes aux comptes sociaux

MCPHY ENERGY — ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

1. Informations relatives à l'entreprise

McPhy Energy est une société anonyme de droit français qui a été constituée en 2007. Spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène, McPhy Energy contribue au déploiement mondial de l'hydrogène propre comme solution pour la transition énergétique, dans les secteurs de l'industrie, la mobilité et l'énergie.

Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène, McPhy Energy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes.

Le siège social est sis 79 rue général Mangin 38100 Grenoble. La société est cotée à Paris sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Les informations communiquées en annexe aux comptes annuels font partie intégrante des états financiers de McPhy Energy au 31 décembre 2022 arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 avril 2023.

1.1. Faits marquants de l'exercice

Le Groupe a poursuivi son passage à l'échelle industrielle en :

- mettant en service son nouveau site de production de stations hydrogène implanté à Grenoble qui portera à terme la capacité de production McPhy à 150 stations par an. Ce site regroupe l'ensemble des activités relatives aux stations de recharge et est devenu le siège social de la société ;
- prenant sa décision finale d'investissement pour son projet de *Gigafactory* d'électrolyseurs à Belfort, qui fait l'objet d'une aide publique octroyée par l'État français au travers de Bpifrance dans le cadre du dispositif européen PIIEC, d'un montant maximal de 114 millions d'euros (dont les modalités sont décrites à la section 4.1.2 du présent Document). Les travaux de cette future usine ont déjà commencé, avec un démarrage prévu à partir du 1^{er} semestre 2024, suivi d'une montée en charge progressive dans le but d'atteindre une capacité annuelle de production de 1 GW ;
- portant sa capacité de production à 300 MW sur son site de San Miniato en Italie, afin de répondre à la demande du marché dans l'attente de la mise en service de la *Gigafactory*.

Sur le plan commercial, McPhy a signé au 1^{er} semestre un contrat avec une filiale d'Eiffage pour équiper un site à Belfort d'un électrolyseur de 1 MW et d'une station de recharge capable de distribuer jusqu'à 800 kg/jour afin d'avitailer une flotte de bus à hydrogène. Le Groupe a également reçu deux premières commandes dans le cadre de son partenariat stratégique avec la société de mobilité hydrogène Hype consistant à fournir : (i) deux électrolyseurs alcalins d'une capacité de 2 MW pour le premier et portée à 4 MW pour le second, et (ii) deux stations Dual Pressure d'une capacité de 800 kg par jour chacune qui seront installées en région parisienne.

En fin d'année, le Groupe a enregistré une commande de référence dans le domaine de l'industrie avec une coentreprise contrôlée par un des premiers groupes sidérurgistes mondiaux. Elle prévoit l'équipement d'un projet innovant de production d'acier bas-carbone dans une usine en Allemagne, à proximité du site de conception et d'ingénierie de McPhy à Wildau. L'accord porte sur la fourniture de deux électrolyseurs de la gamme McLyzer de 1 MW de capacité, ainsi que d'une station Dual Pressure 350/700 bar dédiée à l'approvisionnement d'engins élévateurs et de camions-remorques. Il est complété par un contrat de services de long terme d'une durée de 5 ans.

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Le Groupe a été notifié le 21 mars 2023 par Siemens Energy de l'exercice de son droit contractuel à suspension de l'exécution des activités relatives au projet de Centrale Électrique de l'Ouest Guyanais (CEOG). La revue des modalités et des conséquences de cette suspension indépendante de McPhy, en particulier l'impact financier potentiel pour l'exercice 2023, sont en cours.

2. Principes et méthodes comptables significatives

Les états financiers de la société ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

2.1. Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général du règlement n° 2016-07 adopté le 4 novembre 2016 par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et approuvé par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la situation de trésorerie positive de la Société au 31 décembre 2022 de 134 M€.

Compte tenu des engagements pris à ce jour, la société a estimé qu'elle serait en mesure de couvrir ses besoins de trésorerie prévisionnels pour au moins les 12 prochains mois.

2.2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- les choix et le respect des critères d'activation des différents projets de développement en cours ;
- l'évaluation des titres de participation et créances rattachées ;
- la durée d'utilisation des actifs détenus par la société ;
- les provisions pour garanties ;
- l'appréciation des pertes à terminaison ;
- l'appréciation des risques ;
- la consommation prévisionnelle de trésorerie ;
- les coûts restants à courir sur les projets dont le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement.

Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

2.3. Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1. Conversion des éléments en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture.

2.3.2. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés, le cas échéant, directement sur le montant de la prime d'émission.

2.3.3. Frais de recherche et développement

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits, selon 6 critères listés ci-après, dans les comptes annuels sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Ces frais sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans correspondant à la durée de vie du produit sur le marché.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les 6 critères suivants sont cumulativement remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité du groupe à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- la capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

L'éligibilité des projets est revue tous les semestres en accord avec la direction générale, la direction technique et la direction financière du groupe.

Les travaux de développement réalisés en interne par la Société ont fait l'objet d'une activation au titre de l'exercice 2022 pour un montant total de 2,8 M€, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus étant cumulativement réunis. Les autres frais de recherche et développement sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

2.3.4. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et brevets. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulées.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité (entre 1 et 10 ans).

2.3.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

Constructions sur sol d'autrui	20 ans
Matériel et outillages industriels, installations techniques	de 2 à 10 ans
Agencements et installations générales	de 3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	de 2 à 10 ans

Aucun intérêt d'emprunt n'a fait l'objet d'activation, l'endettement de la société n'étant pas directement rattachable à des actifs de manière distincte.

2.3.6. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat. Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur d'utilité de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participations, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation qui correspond en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

L'appréciation de la valeur d'utilité au 31 décembre 2022 a conduit à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des titres de participation pour un montant de 4,9 M€ et des créances rattachées pour un montant de 8,3 M€.

2.3.7. Pertes de valeur des actifs immobilisés

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- une baisse sensible du niveau des flux de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

2.3.8. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « coût moyen pondéré ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approches et frais accessoires.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction de la production, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- Sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence ;
- Sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

2.3.9. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

2.3.10. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires sont présentés en emprunts et dettes financières. Ces postes sont exclusivement libellés en euros.

2.3.11. Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts, en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil d'activité, sur le chiffre d'affaires issu de ces développements. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentées en autres fonds propres.

2.3.12. Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux, etc.) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

Les ventes de machines sont assorties de garanties contractuelles sur une période de 2 ans. La provision est basée sur une méthode statistique d'évaluation du coût de la garantie.

2.3.13. Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité, etc.).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement constitue un engagement hors bilan.

2.3.14. Emprunts et dettes financiers

Les emprunts et les dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires ainsi que de concours bancaires courants.

2.3.15. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'acceptation des obligations de prestations, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Pour les contrats à long terme, la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts déjà engagés sur le contrat rapporté au montant total des coûts à engager sur le projet. Au bilan, sont notamment reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance et les avances.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

2.3.16. Comptabilisation des subventions

Les subventions sont reconnues lorsqu'il est raisonnablement assuré que les conditions d'obtention de l'aide seront remplies et ce indépendamment des fonds reçus, la différence étant le cas échéant portée au bilan.

La qualification comme subventions d'exploitation ou d'investissement est déterminée en fonction de de la nature et de l'objet du financement octroyé.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits au prorata des charges éligibles et encourues au titre de la période concernée.

Les subventions d'investissement sont quant à elles rapportées au compte de résultat au même rythme que la charge d'amortissement des immobilisations concernées.

2.3.17. Impôts sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charges d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôts exigibles

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable consécutivement aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années qui suivent celle au titre de laquelle il a été constaté. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la Société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

3. Principes et méthodes comptables significatives

A NOTES SUR LE BILAN

3.1. Actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé, en valeurs brutes, sont les suivantes :

(en euros)	A la clôture Au 31/12/21	Augmentation	Diminution	Autres variations	A la clôture Au 31/12/22
Brevets-licences-logiciels	429 589	69 303	(2 326)	—	496 566
Frais de développement et Autres immobilisations incorporelles	3 660 303	3 361 318	—	—	7 021 621
Immobilisations incorporelles	4 089 892	3 430 621	(2 326)	—	7 518 187
Terrain et constructions	243 305	2 418 747	(37 773)	—	2 624 279
Matériel et Outillage	3 052 499	204 859	(2 612 696)	—	644 662
Installations générales	886 152	27 719	(218 640)	—	695 231
Matériel de transport	25 328	3 990	—	—	29 318
Matériel de bureau & informatique	159 920	128 688	(7 283)	—	281 325
Mobilier	59 355	127 082	(6 436)	—	180 001
Autres immobilisation corporelles	570 169	8 940 024	(159 563)	—	9 350 630
Immobilisations corporelles	4 996 728	11 851 109	(3 042 391)	—	13 805 446
Titres de participation	3 617 468	4 900 000	—	—	8 517 468
Créances rattachées à des participations	11 961 952	8 530 255	—	—	20 492 207
Autres créances immobilisées	15 000	—	—	—	15 000
Actions propres ⁽¹⁾	2 204 738	34 917 848	(35 535 488)	—	1 587 098
Autres titres immobilisés	160	12 365 425	—	—	12 365 585
Dépôts et cautionnement	42 950	81 500	(680)	—	123 770
Immobilisations financières	17 842 268	60 795 028	(35 536 168)	—	43 101 128
TOTAL	26 928 888	76 076 758	(38 580 885)	—	64 424 761

(1) Au 31 décembre 2022, les titres du contrat de liquidité s'élèvent à 861 K€ et les espèces à 692 K€.

Les variations des amortissements et provisions sont les suivantes :

(en euros)	A la clôture Au 31/12/21	Augmentation	Diminution	Autres variations	A la clôture Au 31/12/22
Brevets-licences-logiciels	403 849	40 136	(2 326)	—	441 659
Frais de développement et Autres immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—
Immobilisations incorporelles	403 849	40 136	(2 326)	—	441 659
Terrain et constructions	243 306	98 090	(37 773)	—	303 623
Matériel et Outillage	2 749 458	84 858	(2 487 198)	—	347 118
Installations générales	745 412	35 159	(182 829)	—	597 742
Matériel de transport	24 796	743	—	—	25 539
Matériel de bureau & informatique	150 823	19 960	(7 283)	—	163 500
Mobilier	54 953	6 809	(6 046)	—	55 716
Autres immobilisations corporelles	7 497	—	(3 222)	—	4 275
Immobilisations corporelles	3 976 245	245 619	(2 724 351)	—	1 497 513
Titres de participation	142 468	4 900 000	—	—	5 042 468
Créances rattachées à des participations	2 459 256	8 591 868	—	—	11 051 124
Autres immobilisations financières	—	34 396	—	—	34 396
Immobilisations financières	2 601 724	13 526 264	—	—	16 127 988
TOTAL	6 981 818	13 812 019	(2 726 677)	—	18 067 160

3.2. Actif circulant

3.2.1. État des stocks

	31/12/22	31/12/21
Stock de matières premières	236	237
Stock d'autres approvisionnements	4 355 518	1 369 391
Stock d'encours	200 565	31 369
Stock de produits Finis	44 896	123 747
Valeur Brute	4 601 215	1 524 744
Provisions pour dépréciations	(83 650)	(269 516)
Valeur Nette	4 517 565	1 255 228

3.2.2. État des créances

	31/12/2022	31/12/2021
Avances et acomptes versés sur commandes	3 147 590	4 145 300
Clients et comptes rattachés	9 730 095	7 637 867
Produits à recevoir	424 160	138 988
États impôts et taxes	5 602 814	2 298 382
Personnel et comptes rattachés	25 420	272
Débiteurs divers	(170 601)	521
Charges constatées d'avance	459 879	79 579
Valeur Brute	19 219 357	14 300 909
Provisions	—	—
Valeur Nette	19 219 357	14 300 909

3.2.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à court terme	89 097 825	63 033 230
Disponibilités et assimilés	44 512 319	111 920 113
Trésorerie active	133 610 144	174 953 343
Concours bancaires courants	—	—
Trésorerie passive	0	0
Trésorerie nette	133 610 144	174 953 343

A 31 décembre 2022, 89 M€ sont placés en comptes à terme avec des sorties anticipées sans frais :

Type de placement	Montant (en M€)	Durée	Echéance	Taux actuariel brut	Retrait anticipé
Compte à terme cash boost	5	2 ans	24/11/2024	3,00%	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	10	5 ans	28/12/2027	3,04%	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	14	2 ans	02/12/2024	3,50%	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	10	2 ans	23/12/2024	3,50%	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	20	5 ans	23/11/2029	3,28%	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	10	5 ans	29/11/2027	2,80%	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	20	3 ans	17/11/2025	2,95%	Préavis 32 jours
Total	89				

3.3. Variation des capitaux propres

	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserve légale	Report à nouveau	Actions propres	Ecart de conversion	Résultat	Capitaux propres
Situation au 1^{er} janvier 2021	27 856 540	3 342 785	206 858 411	333 831,60	(5 407 976)	—	—	(10 327 116)	194 799 936
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Annulation d'actions propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Exercice d'options et BSPCE	82 555	9 907	404 520	—	—	—	—	—	414 427
Exercice de bons de souscription d'actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Exercice de bons d'émission d'actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Imputation des pertes antérieures	—	—	(5 407 976)	—	5 407 976	—	—	—	—
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Affectation du résultat de la période précédente	—	—	—	—	(10 327 116)	—	—	10 327 116	—
Résultat de la période	—	—	—	—	—	—	—	(20 386 297)	(20 386 297)
Variation des actions propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Situation au 31 décembre 2021	27 939 095	3 352 691	201 854 955	333 832	(10 327 116)	—	—	(20 386 297)	174 828 065
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Annulation d'actions propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Exercice d'options et BSPCE	20 000	2 400	93 000	—	—	—	—	—	95 400
Exercice de bons de souscription d'actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Exercice de bons d'émission d'actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Imputation des pertes antérieures	—	—	(10 327 116)	—	10 327 116	—	—	—	—
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Affectation du résultat de la période précédente	—	—	—	—	(20 386 297)	—	—	20 386 297	—
Résultat de la période	—	—	—	—	—	—	—	(43 254 458)	(43 254 458)
Variation des actions propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Situation au 31 décembre 2022	27 959 095	3 355 091	191 620 839	333 832	(20 386 297)	—	—	(43 254 458)	131 669 007

3.4. Autres fonds propres

La Société bénéficie de deux contrats d'avances remboursables pour un montant total au 31 décembre 2022 de 245 K€.

Le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée sur la base d'un taux d'intérêt auquel la société estime qu'elle se serait financée à la date concernée est considérée comme une subvention perçue de l'État. Si elles sont significatives, ces subventions sont étalées sur la durée estimée des projets financés par ces avances.

En cas de succès, les modalités de remboursement des avances conditionnées sont déterminées par l'organisme financeur, contrat par contrat, en fonction des résultats issus du programme aidé. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en « Subventions, financements publics et crédits d'impôt ».

Dans le cadre de l'implantation du Groupe dans la région de Belfort, McPhy a conclu, le 14 septembre 2022, avec Pristine SAS (fiduciaire de la fiducie « Fonds de Revitalisation Industrielle ») un contrat d'accompagnement financier pour un montant total maximum de 10 M€. En 2022, Mcphy a reçu un versement initial de 2,5 M€ dans le cadre de ce contrat.

3.5. Provisions pour risques et charges

	Soldes 31/12/2021	Dotations	Reprises	Soldes 31/12/2022
Litiges	594 810		(594 810)	—
Pertes à terminaison	174 565	574 394	(51 456)	697 503
Autres risques et charges	7 281 294	4 341 078	(5 715 180)	5 907 192
Provisions risques et charges	8 050 669	4 915 472	(6 361 446)	6 604 695

- Sur le montant de 4,5 M€ doté en 2021 lié à l'incident au sein d'une centrale électrique opérée par *EnergieDienst*, 2,6 M€ ont été repris suite au remplacement des équipements de même modèle d'électrolyseur de première génération. Les coûts restants à encourir ont été évalués à 1,0 M€.
- Un montant net de 1.2 M€ a été doté en 2022 au titre des pertes à terminaison et engagements sur des contrats en cours.

3.6. Emprunts et dettes financières

	31/12/2021	Emissions	Remboursements	Transferts	31/12/2022
Emprunts auprès des établissements de crédits	482 795	—	(107 795)	—	375 000
Comptes courants d'associés	—	—	—	—	—
Total emprunts et dettes financières	482 795	0	(107 795)	0	375 000

	Total	< un an	entre un et cinq ans	> cinq ans
2022	375 000	125 000	250 000	—
2021	482 795	132 795	350 000	—

3.7. Fournisseurs et autres dettes

	31/12/22	31/12/21
Avances et acomptes reçus sur commandes	—	—
Dettes fournisseurs	21 764 207	18 061 583
Dettes fiscales et sociales	4 030 465	2 715 150
Dettes sur immobilisations	2 971 529	59 896
Avances sur subventions	26 852 839	—
Produits constatés d'avance	6 535 019	5 825 272
TOTAL	62 154 058	26 661 901

	Total	< un an	entre un et cinq ans	> cinq ans
2022	62 158 906	62 158 906	—	—
2021	26 661 908	26 661 908	—	—

B NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.8. Chiffre d'affaires

	2022		2021	
France	10 572 439	108 %	9 367 455	90 %
Reste de l'Union Européenne (hors France) ⁽¹⁾	(789 098)	-8 %	975 691	9 %
Reste du monde	—	— %	62 172	1 %
Chiffre d'affaires	9 783 341	100 %	10 405 318	100 %

(1) Pour l'exercice 2022, ce montant inclut l'annulation de la commande de station H2MOB pour (0,8) M€.

3.9. Charges de personnel

	2022	2021
Salaires et traitements	6 670 259	4 178 065
Charges sociales	3 256 968	2 044 066
Charges de personnel	9 927 227	6 222 131

3.10. Autres charges et autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation représentent 2,8 M€ et correspondent pour 2,4 M€ à des reprises de provisions, pour 0,2 M€ à des transferts de charges et 0,2 M€ à des *royalties* facturées aux filiales.

3.11. Résultat financier

	2022	2021
Produits de participations du groupe	458 439	72 536
Produits de placements	605 620	73 253
Produits intérêts / avances	—	—
Autres produits financiers	32 581	1 268
Produits financiers	1 096 640	147 057
Charges intérêts / emprunts	(66 394)	(84 974)
Charges intérêts / avances	(372 000)	(179 990)
Autres charges financières	(13 527 378)	(183 232)
Charges financières	(13 965 772)	(448 196)
Résultat Financier	(12 869 132)	(301 139)

3.12. Résultat exceptionnel

	2022	2021
Produits de cession d'immobilisations	200 000	465 339
Autres produits exceptionnels	4 867 571	384 725
Produits exceptionnels	5 067 571	850 064
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(161 698)	(376 493)
Autres charges exceptionnelles	(3 719 398)	(6 699 348)
Charges exceptionnelles	(3 881 096)	(7 075 841)
Résultat Exceptionnel	1 186 474	(6 225 777)

Les autres produits exceptionnels correspondent pour (i) 3,5 M€ à la reprise de la provision liée à l'incident sur le site de Grenzach-Whylen en Allemagne (ii) 1,1 M€ à la reprise d'autres provisions exceptionnelles dotées en 2021 compensant des coûts du même montant constatées en 2022 et (iii) 0,2 M€ de plus-values réalisées sur les titres du contrat de liquidité et compensées par 0,8 M€ de moins-values comptabilisées en autres charges exceptionnelles.

3.13. Impôts sur les résultats

	2022	2021
Crédit impôt recherche	1 099 400	692 673
Autres crédits d'impôts	—	—
Impôt sur les société	1 099 400	692 673

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 155.9 M€ au 31 décembre 2022 (112.7 M€ au 31 décembre 2021). Cette créance fiscale latente pourrait générer un allègement de l'éventuelle future charge d'impôt.

L'impôt se ventile entre le résultat courant et le résultat exceptionnel de la façon suivante :

	2022	2021
Résultat courant avant impôt	(45 540 332)	(14 853 194)
Résultat exceptionnel	1 186 474	(6 225 776)
Résultat net avant impôt	(44 353 858)	(21 078 970)
Impôt sur les résultats	—	—
Crédits d'impôt	1 099 400	692 673
Résultat net	(43 254 458)	(20 386 297)

C AUTRES INFORMATIONS

3.14. Tableau des filiales et participations

	TITRES		CREANCES DE PARTICIPATION		Titres et Créances rattachées	Quote-part de capital détenue	Capitaux propres hors résultat au 31 décembre 2022	Résultat net 2022	Chiffre d'affaires 2022
	Valeur brute des titres	VNC des titres	Valeur brute Créances	VNC Créances					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Mcphy Italia Sprl	4 300	2 400	14 297	9 000	11 400	100 %	2 464	(3 152)	2 963
Mcphy Deutschland GmbH	4 075	1 075	3 441	441	1 516	100 %	2 611	(2 711)	4 024
Mcphy Asia Pacific Pte. Ltd	62	—	2 031	—	—	100 %	(1 894)	(105)	0
Mcphy Northern America Corp.	80	—	723	—	—	100 %	(502)	(31)	0
TOTAL	8 517	3 475	20 492	9 441	12 916				6 987

3.15. Effectifs

	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	78	51
Techniciens & agents de maîtrise	22	12
Employés et ouvriers	2	7
TOTAL	102	70

L'effectif moyen pondéré s'élève à 82 salariés sur 2022 (60 sur 2021).

3.16. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations et avantages de toute nature des membres du Comité Exécutif (6,8 personnes en 2022 et 11,7 en 2021) et du Conseil d'administration sont les suivantes :

	31/12/2022	2021
Rémunération dues au titre de l'exercice ⁽¹⁾	1 671 514	1 955 051
Rémunération en actions, options, etc... ⁽²⁾	388 094	125 052
Rémunération des dirigeants	2 059 608	2 080 103

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE, BSA ainsi qu'aux attributions d'options de souscription d'actions.

3.17. Retraite – Avantages dus au personnel

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés exercent leur activité.

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès de caisses de retraite indépendantes de la Société et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les engagements de la Société relatifs aux régimes à prestations définies (indemnités de fin de carrière) sont présentés en engagement hors bilan.

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation du CNC n°2003-R01. La convention collective applicable à la Société est la convention collective de la métallurgie.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des IFC sont présentées ci-dessous :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Age de départ	67 ans (C), 64 ans (NC)	67 ans (C), 64 ans (NC)
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	3,8 %	1,2 %
Convention collective	Métallurgie, avenant 2010	Métallurgie, avenant 2010
Taux de croissance de salaires	4 % (C), 2,4 % (NC)	3 % (C), 4 % (NC)
Taux de charges sociales ⁽²⁾	49 % (C), 44 % (NC)	49 % (C), 44 % (NC)
Table de mortalité	Insee 2018-2020	Insee 2017-2019
Probabilité de présence	taux compris entre 12 % et 99 % de 30 à 55 ans, puis 100 % à partir de 60 ans	taux compris entre 12 % et 99 % de 30 à 55 ans, puis 100 % à partir de 60 ans

C : cadres, NC : non cadres.

(1) Le taux d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.).

(2) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

La durée moyenne s'élève à environ 20 ans au 31 décembre 2022.

Le montant de l'engagement de retraite au 31 décembre 2022 s'élève à 76 K€ (108 K€ au 31 décembre 2021). Une hausse de 1 % du taux d'actualisation au 31 décembre 2022 (respectivement une baisse de 1 %) a un effet positif sur le résultat de l'année de 13 K€.

3.18. Paiements fondés sur des actions

La Société a attribué des stock-options (« Options »), des Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou des Bons de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») à certains de ses salariés et dirigeants. L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

	Dates d'exercice	Prix d'exercice	Nombre attributaires	Instruments en circulation	Instruments exerçables
Assemblée Générale du 18/05/2017					
BSPCE 2017-2	Du 12/03/2018 au 10/09/2023	5,10	2	30 000	30 000
Assemblée Générale du 23/05/2019					
BSPCE 2019-2	Du 08/04/2020 au 08/04/2025	4,55	3	14 000	14 000
BSA 2019-1	Du 08/04/2020 au 08/04/2025	4,55	1	10 000	10 000
Assemblée Générale du 20/05/2020					
BSA 2020-1	Du 05/06/2020 au 05/06/2025	5,11	6	28 000	28 000
BSPCE 2020-1	Du 05/06/2020 au 05/06/2025	5,11	10	89 000	89 000
Solde au 31 décembre 2022			22	171 000	171 000

Le tableau suivant retrace l'activité des plans d'options, de BSA et de BSPCE :

	Options et bons en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 1^{er} janvier 2021	495 555	4,72
Octrois	—	—
Annulations	(162 000)	4,14
Exercices	(82 555)	5,02
Solde au 31 décembre 2021	251 000	4,72
Octrois	—	—
Annulations	(60 000)	4,98
Exercices	(20 000)	4,77
Solde au 31 décembre 2022	171 000	5,00

Le tableau suivant retrace les attributions et l'activité des plans d'AGA :

	Plan AGA 2021	Plan AGA 2022
Date d'assemblée générale	23 mai 2019	19 mai 2022
Date du Conseil d'administration	16 décembre 2021	28 juillet 2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	59 970	94 350 ⁽¹⁾
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux :	20 000	21 750 ⁽²⁾
Jean-Baptiste LUCAS	20 000	21 750 ⁽²⁾
Luc POYER	—	—
Date d'acquisition des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général – 16/12/2023 • Comité exécutif – Date du Conseil d'administration arrêtant les comptes sociaux de la Société relatifs à l'exercice fiscal clos le 31 décembre 2023 	28 juillet 2025
Date de fin de la période de conservation	—	—
Conditions de performance et d'acquisition	Se reporter à la note A ci-dessous + condition de présence	Se reporter à la note B ci-dessous + condition de présence
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31/12/2022	59 970	94 350 ⁽¹⁾
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31/12/2022	3 540	—
Actions attribuées restantes au 31/12/2022	56 430	94 350

(1) Sur une base de payout à 100 %, soit 122 655 actions sur une base de payout à 130 %.

(2) Sur une base de payout à 100 %, soit 28 275 sur une base de payout à 130 %.

3.19. Crédit-bail

	Véhicule	Matériel et Outillage	Matériel de bureau & informatique	Brevets-licences-logiciels	Total
Valeur brute d'origine	18 115	1 799 328	545 264	314 336	2 677 043
Cumul des amortissements antérieurs	(18 115)	(1 636 590)	(99 401)	(314 336)	(2 068 442)
Dotation de la période	0	(111 488)	(77 577)	0	(189 065)
Amortissements cumulés	(18 115)	(1 748 078)	(176 978)	(314 336)	(2 257 507)
Valeur nette	0	51 250	368 286	0	419 536
Cumul des redevances antérieures	31 163	1 816 287	117 291	359 092	2 323 833
Redevances de la période	0	67 380	104 344	0	171 724
Redevances cumulées	31 163	1 883 667	221 635	359 092	2 495 557
Redevances restant à payer					
• à un an au plus	0	0	169 532	0	169 532
• à plus d'un an et moins de cinq ans	0	0	190 209	0	190 209
• à plus de cinq ans	—	—	—	—	—
Redevances restant à payer	0	0	359 741	0	359 741
Option d'achat	18 154	3 800	24 750	0	46 704

3.20. Engagements financiers

(en milliers d'euros)	2022	2021
Cautions et nantissements	8 800	5 772
Crédit bail	236	428
Bail commercial	2 270	2 502
Autres engagements donnés	—	—
Engagements donnés	11 306	8 702

Les engagements donnés sont principalement liés à des garanties mises en place dans le cadre de projets commerciaux (garantie de restitution d'acompte, garantie à première demande, garantie de performance, etc.).

3.21. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

3.21.1 Risque de taux d'intérêts

La Société a souscrit un emprunt à court terme et moyen terme à taux fixe pour un montant total de 375 K€.

3.21.2 Risque de change

La Société a souscrit un flexiterme à l'achat de 0.7 Millions d'USD contre EUR en date du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 18 juin 2024 à un taux garanti de 1,0575 dans le cadre d'un contrat impliquant des approvisionnements auprès d'un fournisseur américain afin de lui permettre de couvrir son activité contre les fluctuations des taux de change de l'USD.

3.21.3 Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de refinancement de certains investissements par crédit-bail, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation ainsi que par recours à l'endettement bancaire court et moyen terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 133,6 M€ au 31 décembre 2022 et les dettes financières, à un montant de 0,4 M€. Les contrats de crédit de la Société ne comportent pas de clause de défaut (*covenants*).

La Société continuera jusqu'à l'atteinte du point mort d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités. Cependant, le risque de liquidité a fortement diminué, notamment grâce au succès de l'augmentation de capital du 14 octobre 2020 qui avait permis de renforcer la trésorerie et les fonds propres de 180 M€.

3.21.4 Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants, ainsi que des expositions au crédit clients est jugé maîtrisé par la Société car lorsque des risques sont identifiés ils sont provisionnés.

3.22. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe sont présentés en note 3.28 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.3 Tableau de résultat des cinq derniers exercices

<i>(en euros)</i>	Date de clôture				
	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Capital social	1 753 597	2 079 102	3 342 785	3 352 691	3 355 091
Nombre d'actions	14 613 307	17 325 851	27 856 540	27 939 095	27 959 095
Chiffre d'affaires hors taxes	2 930 864	5 805 448	9 765 843	10 405 318	9 783 340
Opérations et Résultats de l'exercice					
Résultat net avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(11 712 207)	(5 523 267)	(10 276 371)	(13 586 721)	(38 607 979)
Impôts sur les bénéficiaires	(764 228)	(640 251)	(547 923)	(692 673)	(1 099 400)
Participation des salariés	—	—	—	—	—
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(12 183 161)	(5 407 976)	(10 327 116)	(20 386 296)	(43 254 458)
Résultat par actions					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,75)	(0,28)	(0,35)	(0,46)	(1,34)
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,83)	(0,31)	(0,37)	(0,73)	(1,55)
Dividende attribué à chaque action	—	—	—	—	—
Personnel					
Effectif	34	43	49	70	102
Masse salariale	2 104 001	2 540 516	3 237 005	4 178 065	6 670 258
Avantages sociaux	924 695	1 221 240	1 486 267	2 044 066	3 256 968

5.4 Délais de paiements des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 444-6-1 du code de commerce, les factures émises et reçues non payées à la date de clôture se décomposent comme suit :

	Factures reçues non payées à la date de clôture de l'exercice					
	Non échu (à titre indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de fournisseurs concernés	335					146
Montant total des factures concernées (TTC et en milliers d'euros)	18 848	766	(7)	1	490	1 250
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	94 %	2 %	0 %	0 %	1 %	3 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						0
Montant total des factures exclues						0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art. L. 441-6 ou L. 443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement				Délais légaux (soit 30 jours fin de mois) sauf si l'échéance indiquée sur la facture est plus avantageuse		

	Factures émises non payées à la date de clôture de l'exercice					
	Non échu (à titre indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de clients concernés	9					7
Montant total des factures concernées (TTC et en milliers d'euros)	960	1 435	1 130	991	783	4 339
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	10 %	15 %	12 %	10 %	8 %	44 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						0
factures exclues (TTC et en milliers d'euros)						0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art. L. 441-6 ou L. 443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement				Délais contractuels (échéance indiquée sur la facture)		

Certificate Of Completion

Envelope Id: 18AA00B63443467C9C4FADADD3EF41BA	Status: Completed
Subject: Complete with DocuSign: McPhy RCA 31.12.2022.pdf	
Source Envelope:	
Document Pages: 31	Signatures: 2
Certificate Pages: 2	Initials: 0
AutoNav: Enabled	Envelope Originator:
Envelopeld Stamping: Disabled	Carole Leibmann
Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris	6 place de la Pyramide
	Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908
	IP Address: 163.116.176.57

Record Tracking

Status: Original	Holder: Carole Leibmann	Location: DocuSign
4/21/2023 5:12:05 PM		

Signer Events

Signer Events	Signature	Timestamp
Hélène De Bie		Sent: 4/21/2023 5:15:41 PM Viewed: 4/21/2023 6:14:54 PM Signed: 4/21/2023 6:16:02 PM
Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate		
Signature Provider Details:	Signature Adoption: Uploaded Signature Image	
Signature Type: IDnow GmbH Video Ident for QES (Client ID: 432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)	Using IP Address: 92.184.117.50	
Signature Issuer: IDnow GmbH Video Ident for QES (Client ID: 432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)	Signature Provider Location: https://authentication.idnow.de/docusign/requestsignature	
Correlation Identifiers: FPS-GNNHQ		
Electronic Record and Signature Disclosure:		
Not Offered via DocuSign		
Guillaume Belin		Sent: 4/21/2023 6:16:04 PM Viewed: 4/21/2023 6:49:54 PM Signed: 4/21/2023 6:52:31 PM
Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate		
Signature Provider Details:	Signature Adoption: Drawn on Device	
Signature Type: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)	Using IP Address: 195.70.1.172	
Signature Issuer: DocuSign Cloud Signing CA - S11	Signature Provider Location: https://ps-ws.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign	
Authentication: SMS (+33 6 80 47 78 98)		
Electronic Record and Signature Disclosure:		
Not Offered via DocuSign		

In Person Signer Events	Signature	Timestamp
Editor Delivery Events	Status	Timestamp
Agent Delivery Events	Status	Timestamp
Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp
Certified Delivery Events	Status	Timestamp
Carbon Copy Events	Status	Timestamp

Carbon Copy Events	Status	Timestamp
Diane Minon	COPIED	Sent: 4/21/2023 6:52:33 PM Viewed: 4/21/2023 8:56:02 PM
Security Level: Email, Account Authentication (None)		
Electronic Record and Signature Disclosure: Not Offered via DocuSign		
Carole Dantony	COPIED	Sent: 4/21/2023 6:52:33 PM
Security Level: Email, Account Authentication (None)		
Electronic Record and Signature Disclosure: Not Offered via DocuSign		

Witness Events	Signature	Timestamp
----------------	-----------	-----------

Notary Events	Signature	Timestamp
---------------	-----------	-----------

Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	4/21/2023 5:15:41 PM
Certified Delivered	Security Checked	4/21/2023 6:49:54 PM
Signing Complete	Security Checked	4/21/2023 6:52:31 PM
Completed	Security Checked	4/21/2023 6:52:33 PM

Payment Events	Status	Timestamps
----------------	--------	------------